

Délibération N° 2021-19

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 mars 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu l'avis rendu par le Comité technique en sa séance du 11 mars 2021,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du schéma directeur des systèmes d'information et du numérique.

Le Conseil d'administration approuve le schéma directeur des systèmes d'information et du numérique, joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

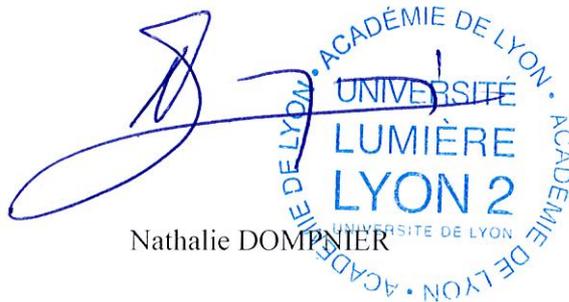
Dont :

Pour : 30

Abstentions : 3

Fait à Lyon, 15 mars 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 19 mars 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 19 mars 2021